



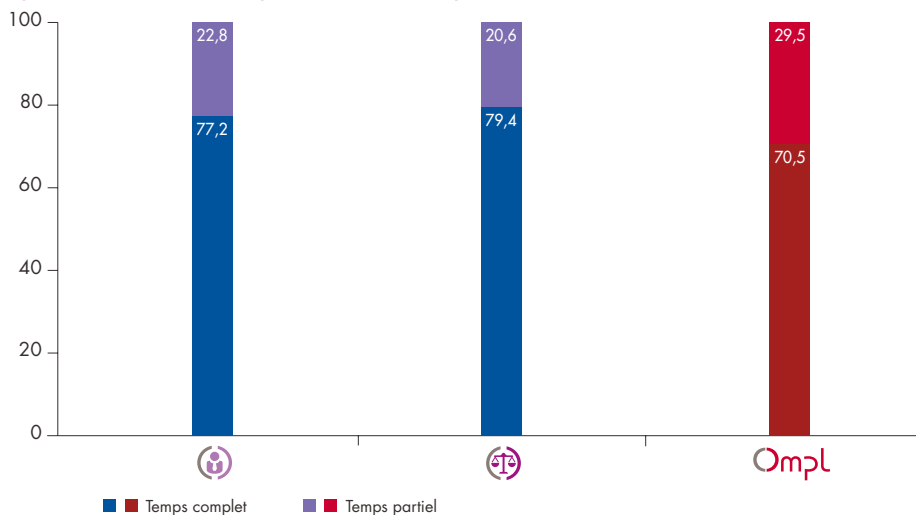
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**PART ÉLEVÉE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET**

Plus de trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.

Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.

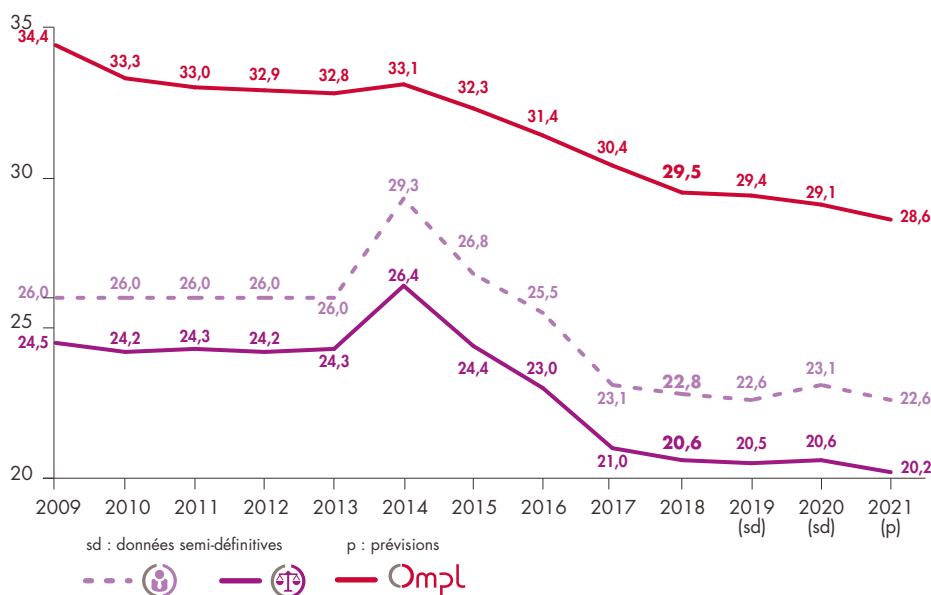


**LÉGER REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL**

Par rapport à 2009, le taux de salariés à temps partiel dans la branche tend à diminuer jusqu'en 2018. Il baisse de 3,2 points.

Les prévisions pour les années 2019 à 2021 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.



Secteur juridique

Branche professionnelle



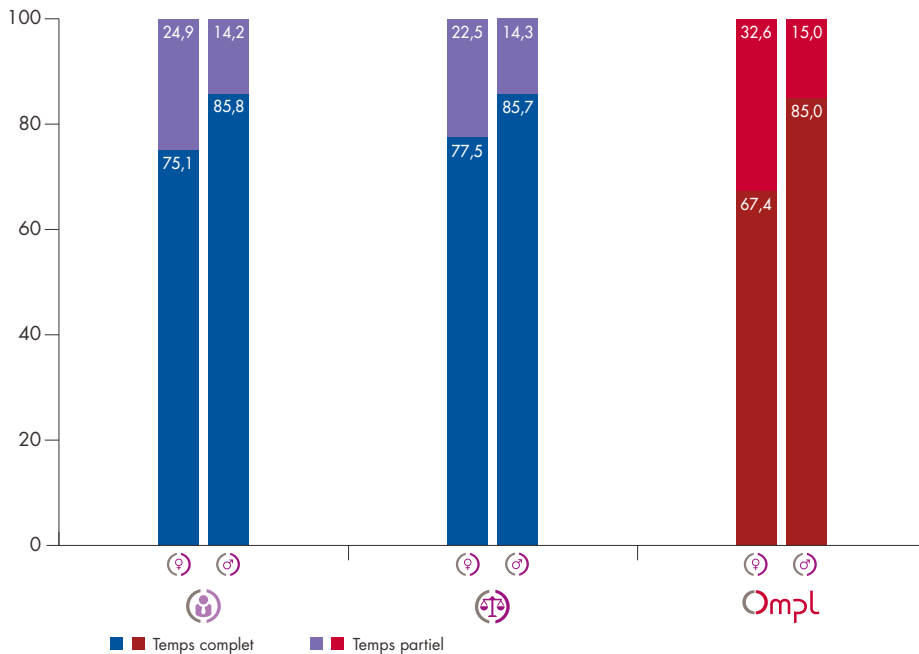
Cabinets d'avocats



## FÉMINISATION MARQUÉE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Dans la branche, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (+10,7 %).

### Répartition des salariés par genre et temps de travail (%)



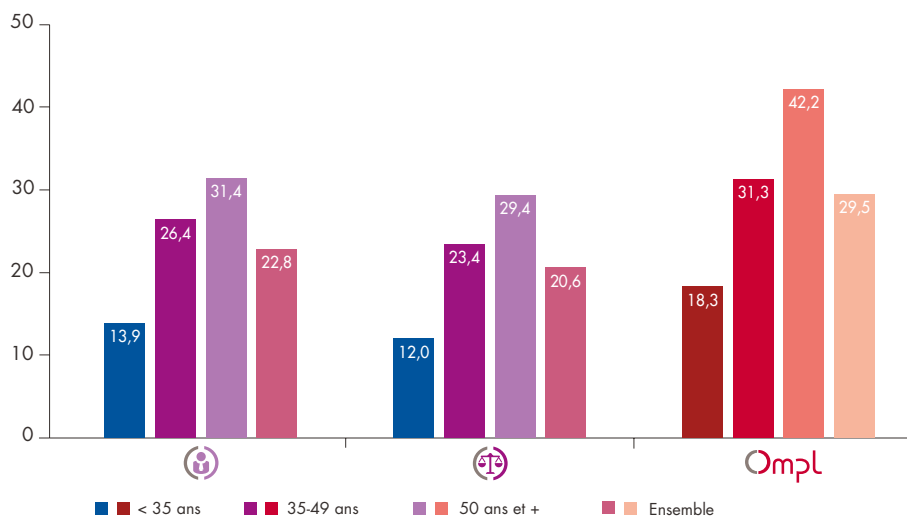
Source : Insee, DADS 2018.



## PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un quart des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 17,5 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

### Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)



Source : Insee, DADS 2018.



## OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers. Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les cadres.

## Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)

Catégories sociales			Ompl
Cadres	11,3	11,5	28,0
Professions intermédiaires	18,3	16,9	22,6
Employés	23,6	21,0	32,3
Ouvriers	69,0	60,8	57,5
Ensemble	22,8	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part de salariés à temps partiel au sein de la branche varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Bourgogne-Franche-Comté (32,9 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (16,1 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	27,9	24,8	33,7
Bourgogne-Franche-Comté	32,9	26,1	34,1
Bretagne	21,8	19,5	31,4
Centre-Val de Loire	21,3	19,7	28,9
Corse	32,0	23,0	24,8
DOM	23,0	16,8	21,6
Grand Est	25,5	23,2	34,1
Hauts-de-France	28,0	21,9	33,1
Île-de-France	16,1	15,2	21,2
Normandie	29,3	24,8	31,2
Nouvelle-Aquitaine	29,4	24,4	28,7
Occitanie	29,3	26,4	32,5
Pays de la Loire	27,1	25,0	32,3
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	30,9	25,6	31,2
Ensemble	22,8	20,6	29,5

Source : Insee, DADS 2018.